

**MAIRIE DE L E V E N S**  
**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
 Liberté – Egalité - Fraternité  
 Département des Alpes-Maritimes  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 3 avril 2025*

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Thierry MIEZE, Mme Ghislaine BICINI, Mme Ghislaine ERNST, M. Jean-Claude GHIRAN, M. Michel BOURGOGNE, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, Mme Jeanine PLANEL, M. Didier GIORDAN, Mme Claude MENEVAUT, Mme Suzanne URRUTY, M. Régis GUILLAUME, M. Eric BERNIGAUD, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Gilles MAIGNANT, M. Nicolas BRAQUET, Mme Sophie LALOUM, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA.

Étaient représentés : Mme Monique DEGRANDI a donné pouvoir à M. Antoine VERAN,  
 Mme Aline BAILLOT a donné pouvoir à Mme Michèle CASTELLS,  
 M. Eric GIRARD a donné pouvoir à M. Nicolas BRAQUET,  
 M. Yan VERAN a donné pouvoir à M. Georges REVERTE.

Absente : Mme Maïmouna BONNEFOND

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 22 / votants : 26.

Rapporteur : M. le Maire

\*\*\*\*\*

**4 - ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE CADASTREE AD n° 401, SITUEE AU LIEU-DIT «LES TRAVERSES», APPARTENANT A MONSIEUR HERVE BESSI**

\*\*\*\*\*

Monsieur Hervé BESSI est propriétaire de la parcelle cadastrée :

| Section et numéro | HA | A  | CA |
|-------------------|----|----|----|
| AD n° 401         | 00 | 08 | 03 |

située au lieu-dit « Les Traverses », en zone naturelle (Nb) du PLUm, qu'il a reçu de la dévolution successorale de Madame Nicole GATTINI.

Ce terrain est situé le long de la RM 20 et jouxte le foncier de la commune, auparavant utilisé pour l'épandage des margines de l'ancienne coopérative oléicole.

Ce foncier présente un intérêt sur les volets agricole et environnemental, et assure un accès aux parcelles communales depuis la RM 20.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- D'acquérir au prix de 5 000 €, la parcelle cadastrée AD n° 401 d'une surface totale de 803 m², appartenant à Monsieur Hervé BESSI ;
- De confier à l'office notarial SEROR HUREZ l'établissement de l'acte de vente ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer pour le compte de la commune, tout acte nécessaire à la concrétisation de cette opération et à accomplir l'ensemble des formalités subséquentes.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits,



Le Maire,  
 Antoine VERAN.